



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 03/2019 du vendredi 08 mars 2019
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi huit mars, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 22 février 2019,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 11 Présents : Guy PASQUET - Michel QUOD – Dominique
MAUREL - : Evelyne COUTRAS - Marie-Bernadette MARTINEZ - Nathalie PEYREMOLE -
Isabelle ARNAUDY - Marie-José BELLOT – Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE – Daniel
CHARGE
Absents excusés : Jean-Marc AUDOIN (pouvoir à M. QUOD) - Pascal PRIOUZEAU –
Christophe VALLADE (pouvoir à D. MAUREL) – Dominique SOULARD (pouvoir à D.
CHARGE)
Monsieur Dominique MAUREL a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

En présence de Mme DUCHEIN, trésorière.

1. Lotissement la Rente

a. Vote du compte administratif

<u>DELIBERATION</u> affichée le 11 mars 2019				
Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019				
n° 017-211701107- 20190308– 2019MARS01- BF				
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2018				
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance				
Le Conseil Municipal,				
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :				
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :				
		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	54 672,20	54 672,20	-
	Section d'investissement	713 197,20	41 475,00	- 671 722,20
Reports de l'exercice 2018	Report en Section de fonctionnement		-	-
	Report en Section d'investissement		701 070,31	701 070,31
Total		767 869,40	797 217,51	29 348,11
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	54 672,20	54 672,20	-
	Section d'investissement	713 197,20	742 545,31	29 348,11
	Total Cumulé	767 869,40	797 217,51	29 348,11
Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;				
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;				
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				

b. Affectation du résultat

<u>DELIBERATION</u> affichée le 11 mars 2019				
Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019				
n° 017-211701107- 20190308– 2019MARS02- DE				
Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2018				
Le Conseil Municipal,				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :				

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	54 672,20	54 672,20	-
	Section d'investissement	713 197,20	41 475,00	- 671 722,20
Reports de l'exercice 2018	Report en Section de fonctionnement		-	-
	Report en Section d'investissement		701 070,31	701 070,31
Total		767 869,40	797 217,51	29 348,11
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	54 672,20	54 672,20	-
	Section d'investissement	713 197,20	742 545,31	29 348,11
	Total Cumulé	767 869,40	797 217,51	29 348,11

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	- €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

c. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u> affichée le 11 mars 2019 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS03- DE
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2018 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur
Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

d. Vote du budget primitif

Investissement					
Dépense			Recette		
Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel	Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel
3555/040 - Variation de stock	13 197,20	167 721,89	3555/040 - Variation de stock	41 475,00	300 651,89
16874 - Dettes commune	700 000,00	162 278,11	3351/040 - Variation de stock		
Total	713 197,20	330 000,00	001 - Excédent d'investissement	701 070,31	29 348,11
			Total	742 545,31	330 000,00

Fonctionnement					
Dépense			Recette		
Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel	Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel
6045 - Etude			71355/042 - Variation de stock	13 197,20	167 721,89
605 - Travaux	13 197,20		7015 - Vente de terrains	41 475,00	132 931,00
658 - Divers		1,00			
7133/042 - variation de stock			002 - Excédent de fonctionnement	-	-
71355/052 - Variation de stock	41 475,00	300 651,89	Total	54 672,20	300 652,89
Total	54 672,20	300 652,89			

En rouge, écritures de stock sans décaissement

DELIBERATION

affichée le 11 mars 2019

Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019

n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS04- BF

Objet : Lotissement la rente - Vote du Budget primitif 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses	330 000.00
Recettes	330 000.00

Fonctionnement

Dépenses	300 652.89
Recettes	300 652.89

2. Commune - Gestion financière

a. Approbation du compte administratif

<u>DELIBERATION</u> affichée le 11 mars 2019 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS05- BF				
Objet : Approbation du Compte Administratif 2018				
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance				
Le Conseil Municipal,				
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :				
4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :				
		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	718 555,02	2 737 401,30	2 018 846,28
	Section d'investissement	432 698,71	737 631,31	304 932,60
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		4 578 737,02	4 578 737,02
	Report en Section d'investissement		326 805,78	326 805,78
Total		1 151 253,73	8 380 575,41	7 229 321,68
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	977 500,00	227 500,00	- 750 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	718 555,02	7 316 138,32	6 597 583,30
	Section d'investissement	1 410 198,71	1 291 937,09	- 118 261,62
	Total Cumulé	2 128 753,73	8 608 075,41	6 479 321,68
Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;				
5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;				
6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				

b. Affectation du résultat

<u>DELIBERATION</u> affichée le 11 mars 2019 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS06- DE				
Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2018				
Le Conseil Municipal,				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :				

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	718 555,02	2 737 401,30	2 018 846,28
	Section d'investissement	432 698,71	737 401,30	304 702,59
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		4 578 737,02	4 578 737,02
	Report en Section d'investissement		326 805,78	326 805,78
Total		1 151 253,73	8 380 345,40	7 229 091,67
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	977 500,00	227 500,00	- 750 000,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	718 555,02	7 316 138,32	6 597 583,30
	Section d'investissement	1 410 198,71	1 291 707,08	- 118 491,63
	Total Cumulé	2 128 753,73	8 607 845,40	6 479 091,67

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	6 597 583,30 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	118 491,62 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 479 091,68 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

c. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 11 mars 2019 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS07- DE
Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.	
4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;	
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;	
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;	

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

d. Vote des taux d'imposition

DELIBERATION affichée le 11 mars 2019
 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019
 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS08- DE

Objet : Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, sous réserve de modification des services fiscaux :

Taxes	Bases 2018	Taux 2018 + 0%	Produit	Taux 2018 + 2%	Produit
Habitation	927 300	13,51	125 278	13,54	125 529
Foncière bâtie	1 482 000	9,12	135 158	9,14	135 429
Foncière non bâtie	43 400	38,42	16 674	38,50	16 708
Professionnelle	1 072 000	15,63	167 554	15,66	167 889
Total			444 665		445 554

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Décide** de conserver les taux d'imposition de 2018 pour l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	13,51 %
Taxe foncière bâtie	9,12 %
Taxe foncière non bâtie	38,42 %
Cotisation foncière des entreprises	15.63 %

e. Vote du budget primitif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux associations. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Folio 2019 CM 53

DEPENSES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL	RECETTES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL
Opérations financières							
				021 - Vir. de sect. de fonction.		429 500,00 €	429 500,00 €
001 - Déficit d'investissement			- €	001 - Excédent d'investissement		631 738,38 €	631 738,38 €
020 - Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €	10 222 - FCTVA		50 000,00 €	50 000,00 €
1641 - Emprunts			- €	10226 - taxe aménagement		2 500,00 €	2 500,00 €
165 - Dépôts et cautionnements		5 000,00 €	5 000,00 €	1068 - Affectation N-1		118 261,62 €	118 261,62 €
			- €	165 - Dépôts et cautionnements		5 000,00 €	5 000,00 €
21534/041 - Réseaux d'électrification		9 000,00 €	9 000,00 €	13258/041 - Groupement collectif		9 000,00 €	9 000,00 €
Opérations							
72 - Voirie	80 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €				- €
85 - Divers acquisitions	3 500,00 €	59 000,00 €	62 500,00 €				- €
140 - Bât communaux	12 000,00 €	40 000,00 €	52 000,00 €				- €
161 - longère	15 000,00 €		15 000,00 €	Etat - département	137 500,00 €		137 500,00 €
181- Matériel		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
188- Agrandissement mairie	308 000,00 €	10 000,00 €	318 000,00 €	DETR-dpt		160 000,00 €	160 000,00 €
189- Eglise Réfection extérieur + toiture		70 000,00 €	70 000,00 €				- €
192- Réfection VC 43 (Rte des Chênes)	219 000,00 €	10 000,00 €	229 000,00 €	dpt		10 000,00 €	10 000,00 €
194- Construction de jeux pour ado		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
195- Remise en état salle des tetes - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
197- agrandissement vestiaire stade		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
199 - construction maisons lotissement	340 000,00 €	120 000,00 €	460 000,00 €	FST	90 000,00 €		90 000,00 €
200- Gymnase - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
201 - Façade nord école		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
202 - Mur cimetière		23 000,00 €	23 000,00 €				
TOTAL GENERAL	977 500,00 €	666 000,00 €	1 643 500,00 €	TOTAL GENERAL	227 500,00 €	1 416 000,00 €	1 643 500,00 €

<u>DELIBERATION</u>		affichée le 11 mars 2019
		Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019
		n° 017-211701107- 20190308– 2019MARS09- BF
Objet : Vote du Budget primitif 2019		
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres .présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :		
Investissement		
Dépenses		1 643 500.00 <i>(dont 977 500.00 de reports)</i>
Recettes		1 643 500.00 <i>(dont 227 500.00 de reports)</i>
Fonctionnement		
Dépenses		7 759 821.68
Recettes		7 759 821.68

Madame DUCHEIN quitte la séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux associations. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessous :

ACCA - Clérac	Monsieur LAGORCE-17270 CLERAC	2 000,00	2 350,00
ADMR - Canton Montlieu / Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	1 500,00	1 600,00
Aînés Ruraux - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	700,00	700,00
Amicale des Anciens Combattants - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	450,00	450,00
Association LIVR'ANIM (Salon du livre)		50,00	119,00
Association des parents d'élèves du Collège Montguyon	17270 MONTGUYON		-
Association Solidarité Dronne Lary	Mairie- 17270 MONTGUYON	400,00	400,00
Association Sportive et Culturelle de Clérac	mairie - 17270 CLERAC	1 000,00	1 000,00
Au Cœur du Lary - Montlieu la Garde	Maison de la Forêt - 17210 MONTLIEU LA GARDE	200,00	200,00
Centre de Loisirs Bouge tes Vacances - Montlieu la Garde	26 bis avenue du Général Leclerc - 17210 MONTLIEU LA GARDE	2 990,00	3 583,92
Chambre des Métiers charente-maritime	107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE	41,00	84,00
Coopérative scolaire	voyage fin d'année		557,50
Collectif Elu TGV	Mairie- 17270 CLERAC		-
Comité Course Cycliste - Montguyon	Monsieur MAURICE - Magrignac - 17360 LA GARDE	200,00	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1 600,00	1 600,00
Donneurs de sang - Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	250,00	350,00
Ensemble vocal Aquistriae - Guîtres	Mairie - 33230 GUITRES	100,00	100,00
Foyer socio-éducatif collège - Montguyon	Collège - 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Goujon Montguyonnais	Mairie- 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Les Amis du Cinéma	Mairie- 17270 MONTGUYON		200,00
Maison Familiale - Chevanceaux	Le Pavé - 17210 CHEVANCEAUX	82,00	-
Restaurants du cœur - la Rochelle	Rue Fabre d'Eglantine - Bat 3- 17000 LA ROCHELLE	250,00	250,00
Secours catholique	BP 67 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX	200,00	200,00
Union Pétanque Cléracaise - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	1 000,00	1 000,00
COSM DU LARY - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	4 000,00	4 000,00
Tarot Sud Challenge		200,00	200,00
USEP - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	900,00	900,00
Teurlay Environnement Théâtre	Teurlay du Lary - 17270 CLERAC	1 400,00	-
CCAS Cercoux			200,00
Ass. Sportive collège Montguyon		100,00	150,00
Amicale des pompiers	Montguyon	200,00	200,00
APF	17000 LA ROCHELLE	-	-
Moulin solidaire	17270 CERCOUX	-	200,00
Hôpital pour les enfants	86021 POITIERS	-	-
France Alzheimer	17100 SAINTES	-	-
La ligue contre le cancer	17000 LA ROCHELLE		-
AFSEP	31700 BLAGNAC		-
TOTAL		20 213,00	21 194,42

3. Question diverses

A. SDEER - proposition groupement d'achat

<p>DELIBERATION affichée le 11 mars 2019 Accusé de réception Préfecture le 11 mars 2019 n° 017-211701107- 20190308- 2019MARS10- DE</p>
<p>Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. et Mme SERRES</p> <p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme SERRES se sont portés acquéreurs du lot 26, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 260, pour une superficie de 834 m².</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) décide de :</p>

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 26, cadastré F 1 260 pour une superficie de 834 m², au bénéfice de M. et Mme SERRES pour un montant de 21 € le mètre carré soit 17 514.00 €.

B. Eclairage public

Monsieur le Maire indique qu'un administré sollicite la mise en place d'un éclairage public à Gadebourg près de l'abribus.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Le SDEER (Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural) sera consulté en ce sens pour voir la faisabilité.

C. Anciens combattants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des anciens combattants invite l'ensemble du conseil municipal à la cérémonie du 19 mars à 11 heures à la salle des fêtes de Clérac.

D. Chauffage

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que des problèmes de fonctionnement persistent sur la chaudière de l'école, elle ne fonctionne plus depuis janvier 2019. L'entreprise réalise des travaux de réparations lourdes.

La chaudière de la longère subit elle aussi quelques petits problèmes de temps à autre, dus à un manque de pression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.